



commission Sport du PCF

contact : [sport@pcf.fr](mailto:sport@pcf.fr)  
<http://sport.pcf.fr>

## NOVEMBRE 2013

### DANS CE NUMÉRO

Focus Budget 2014 p.2

Dossier Sport et rythmes éducatifs :  
halte à la confusion p.3-6

Actualité Ça s'est passé dans les régions... p.7

En mouvement Hommage à Jean Guimier  
et assises citoyennes pour le sport p.8

# MUNICIPALES 2014 MOBILISER LA POPULATION AUTOUR DU PROJET SPORTIF

À l'approche des élections municipales, l'heure est au projet. La première question que nous avons tous en tête est qu'est-ce qui peut différencier une politique sportive de droite d'une politique de gauche ? Nous considérons l'accès de toutes et tous au sport comme un droit élémentaire. Cela se traduit évidemment par une intervention publique forte qui garantit ce droit. Or toutes volontés de réduire les dépenses publiques ne permettront plus aux collectivités territoriales d'assurer ce droit. Il y a un risque imminent que le financement repose davantage sur les familles et les usagers et que les inégalités se creusent. Il est d'ailleurs très inquiétant de voir l'augmentation des installations totalement privées dont le but est avant tout la rentabilité. La bataille du budget est une priorité si l'on veut répondre aux besoins de la population et aux nouvelles aspirations permettant à toutes et tous l'accès à la pratique de son choix et de progresser à son meilleur niveau.

Dès maintenant, nous voyons 5 points essentiels à mettre en débat dans la co-construction des futurs projets sportifs : les conditions d'élaboration démocratique des politiques sportives, la démocratisation de toute les pratiques, l'équipement du territoire, le développement de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire, le soutien à la vie associative et au bénévolat.

Dès le lancement la campagne, de nouvelles formes de co-élaboration doivent être mises en place à tous les niveaux de décision. Ces lieux doivent être constitués par la diversité des acteurs du territoire et liés au développement des pratiques sous quelques formes qu'elles soient.

Ce n'est qu'avec une mobilisation forte de la population sur les enjeux du sport que nous pourrons défendre ce droit essentiel à l'émancipation humaine.

Nicolas Bonnet  
membre du conseil national du PCF  
en charge des Sports



**ASSISES**  
CITOYENNES POUR  
LE SPORT

*l'émancipation par le sport  
c'est l'avenir*

**vendredi 22  
et samedi 23 novembre**

espace Niemeyer - 2 place du Colonel-Fabien Paris 19e - métro Colonel-Fabien

*programme page 8*

## Le ministère des Sports n'est plus en capacité d'assurer ses missions

Novembre est la période où l'on rentre dans l'hiver, où l'on commence à penser aux fêtes de fin d'année et à s'acheter des gants. C'est aussi la période où les ministères produisent les documents concernant le budget de l'année prochaine, budget qui en dit souvent long sur la politique menée par un gouvernement.

Nous nous sommes attelés à décortiquer le budget et les financements annoncés par le ministère des Sports, histoire de comprendre dans quel sens souffle le vent. Voilà rapidement ce qu'il en ressort...

Globalement, le budget jeunesse-sport-vie associative progresse de 14%, mais un examen attentif permet de constater un fléchissement des crédits consacrés au sport. L'augmentation des moyens est imputable à l'apparition des emplois d'avenir dans le secteur de la jeunesse.

En voilà une bonne nouvelle ! Sauf que cette augmentation est largement à nuancer. En effet, les 100 millions prévus « en plus » dans ce budget 2014 correspondent à un fond pour des « Projets innovants en faveur de la jeunesse ». Un fond qui pourra être prélevé entre 2014 et 2017, 100 millions d'euros sur 4 ans, ça ne fait pas « bezef » non plus.

Le budget du sport fait toujours partie des plus petits budgets alloués aux différents ministères puisqu'il représente 0,14% des crédits de l'État. Seulement 224,7 millions sont inscrits en autorisation de programme, soit -2,8%, et 231,1 millions en crédits de paiement soit -2,9%.

Le problème de ce budget tient à sa non remise en question des politiques antérieures de « rationalisation » des moyens, c'est-à-dire de précarisation globale. N'y-a-t-il personne au ministère pour s'inquiéter du fait que les familles et les communes restent toujours largement les premières à financer le sport ? N'y-a-t-il pas plus grande inégalité lorsque l'on connaît les réformes des collectivités territoriales prévues, réduisant toujours plus les crédits des municipalités ?

Rappelons que la dépense sportive totale en France est de 37,1 milliards et repose d'abord sur les familles qui contribuent à hauteur de 17,6 milliards, les collectivités pour 10,2 milliards, l'État pour 4,6 milliards par l'Éducation nationale (prof d'EPS et université en STAPS) et les entreprises pour 3,3 milliards.

Dans les principales évolutions de ce budget, notons la fragilité du soutien au sport pour tous qui passe de 14,8 millions à 7,2 millions soit -51,7%, ainsi que la baisse des crédits dédiés à la formation soit -11,6% avec l'extinction des dispositifs de soutien à la formation aux brevets professionnels.

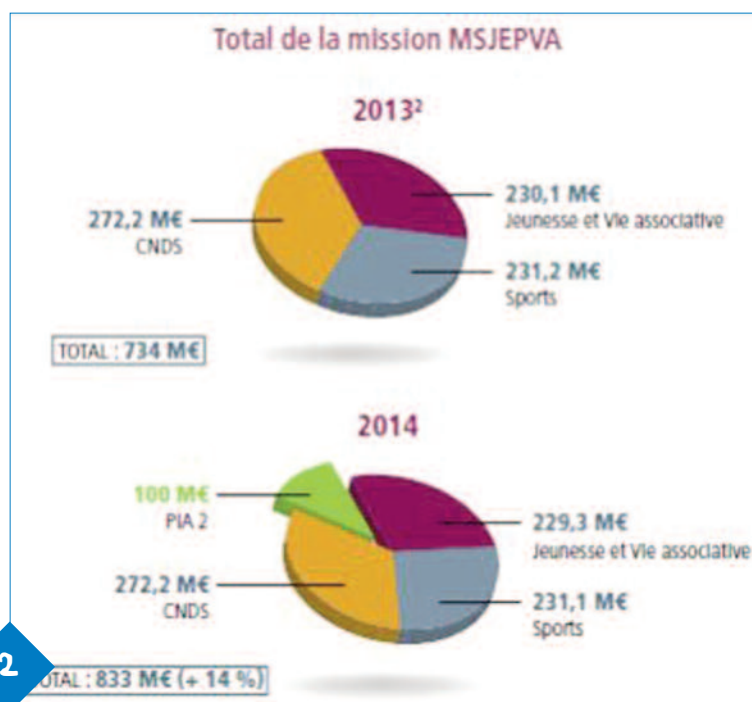
Comme sous la droite, les villes qui auront de l'argent et de l'envie pourront tenter d'avoir une politique sportive « pour tous », mais généralement en composant avec des bouts de ficelles, tandis que celles qui n'ont que faire du sport ou n'ont pas les moyens feront sans, sans stade, sans piscine, sans éducateurs. Où bien elles dirigeront tranquillement leurs citoyens vers des salles de sports privées et onéreuses.

Nous pouvons faire le constat que le ministère des Sports se retrouve aujourd'hui dans une situation où il n'« assure pas ses missions premières », mais aussi perd « la maîtrise de son personnel ».

Le gouvernement dans son ensemble reste sur la voie de l'austérité. Ainsi, cette façon de cibler précisément ses aides sur des publics et des projets, atteint ses limites. Il est incapable par exemple d'être dans la promotion de la pratique sportive !

Mejdaline Mirhi

membre de la direction nationale  
du Mouvement des jeunes communistes





## les contrecoups de la réforme de l'école

### Points de repères

L'école a été fortement chahutée ces dernières années : nouveaux programmes, réduction du nombre de postes, suppression des RASED, réforme de la formation... et sous la pression du savoir « lire-écrire-compter », il apparaît difficile de développer l'éducation physique et sportive.

Plusieurs tentatives, sans succès, ont voulu recentrer l'enseignement sur un socle commun de disciplines excluant l'EPS des savoirs incontournables. Grâce à la mobilisation des enseignants et syndicats, toutes ces tentatives ont échoué. Aujourd'hui, nous sommes face à une nouvelle tentative : l'aménagement des rythmes éducatifs et la confusion entre l'EPS obligatoire, mise en difficulté, et l'appétit des associations pour développer l'offre d'activités sportives à l'école.

Le nombre d'intervenants extérieurs est en augmentation dans la plupart des cas pour assurer la natation et les activités nécessitant un encadrement spécifique (exemple : escalade). Le risque est imminent de voir l'EPS reléguée hors de l'école sans les enseignants, ni même sans les éducateurs territoriaux diplômés vu la réduction des dépenses publiques.

En 2012, Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale (PS), à la recherche d'arguments commodes, fait le bilan, déjà bien ressassé, que les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE et les journées les plus longues et les plus chargées. La fatigue supposée des enfants serait le point de départ de la réflexion. Ainsi, dans le cadre de la loi de refondation de l'école, il reprend une vieille antienne en proposant un énième aménagement des rythmes éducatifs à l'école primaire. La ville de Paris sera l'une des premières à expérimenter cette réforme.

Notre propos ici vise à nuancer la seule lecture de l'école par l'aménagement des rythmes scolaires. Nous estimons que le cœur de la problématique est bien celui de la réussite de tous les élèves. Nous estimons que l'EPS, au même titre que les autres disciplines, joue un rôle majeur dans la poursuite de cette finalité.

Ce sont donc les contenus au service de ces objectifs qui doivent être en priorité au cœur du débat sur l'école. Il nous semble primordial de continuer ce débat et d'établir un état des lieux précis après les premières expériences, comme celle de Paris, avant de l'élargir à toutes les communes.

### Comment est vécue la réforme à Paris ?

Dès l'année dernière, les enseignants parisiens ont alerté sur les risques de cette réforme. Le premier mouvement de grève a rassemblé 80 % des enseignants. Pourtant, depuis la rentrée, la Ville de Paris l'a mise en place et la confusion règne : les enfants ne quittent jamais l'école à la même heure, les enseignants et les animateurs se disputent les locaux, et plus personne ne sait qui fait quoi. Personnels excédés, animateurs peu formés, enfants désorientés...

Faute de moyens et de locaux, ce sont les classes et leurs matériels pédagogiques qui sont utilisés pour les activités périscolaires.

Depuis la rentrée, les parents d'élèves s'interrogent sur la qualité des ateliers proposés et craignent pour la sécurité des enfants. Cependant, on note une forte augmentation de la fréquentation des élèves sur le temps périscolaire. La journée n'est en rien allégée puisque très peu de parents sont en mesure de récupérer leur enfant à 15h. Quand ils le peuvent, ils choisissent de venir chercher leurs enfants à 15h pour leur proposer des activités choisies par leur soin. La multiplicité des intervenants et l'irrégularité de la semaine perturbent les plus jeunes qui sont plus énervés, plus anxieux, perdus et inquiets et ne parvenant pas à se repérer entre le temps scolaire et périscolaire. Les ATSEM, sans formation ni contrepartie financière, prennent en charge des ateliers au même titre que les animateurs. Leurs horaires ont été modifiés et ne leur laissent que très peu de temps pour nettoyer les classes. Des associations ont saisi l'opportunité pour intervenir dans l'école. Celles-ci ont été mises en concurrence sur appel à projet et bénéficient des subventions municipales pour le recrutement des animateurs. Ces derniers n'ont pas toujours la formation adéquate, ni les moyens et locaux pour leurs activités. Le taux d'encadrement a été allégé par le gouvernement, passant de 1 animateur pour 10 enfants à 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en primaire. Les ateliers proposés restent modestes, inégaux d'une école à l'autre et ne correspondent pas toujours au descriptif fait par la ville.

Au regard de ce constat largement partagé, nous dénonçons la dégradation des conditions de scolarisation et d'apprentissage des élèves depuis la mise en place de la réforme. Nous dénonçons la confusion des missions de l'école et du périscolaire, la confusion des rôles des différents intervenants.



## SPORT ET RYTHMES ÉDUCATIFS : HALTE À LA CONFUSION

### ENTRETIEN CROISÉ

#### Sergio Tinti

adjoint au maire du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris  
en charge des Sports  
membre de la commission Sport du PCF



### SPORTS ET RYTHMES SCOLAIRES

*L'installation des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles primaires de Paris questionne la frontière qui existe entre l'EPS obligatoire et les animations sportives périscolaires. Quel regard portez-vous sur les évolutions en cours ?*

#### Sergio Tinti

La ville de Paris semble reconnaître l'importance des pratiques sportives pour le développement et la réussite des petit-e-s parisien-ne-s, comme le laisse entendre la validation des projets « ludico-sportifs », organisés les mardis et vendredis après-midis dans les installations sportives. Toutefois, le parti pris de cette réforme semble être celui, d'une part, d'une réduction du temps consacré aux enseignements quotidiens, tous aussi fondamentaux les uns que les autres, et d'autre part, d'une augmentation des activités périscolaires, dont les pratiques sportives font partie. Nous ne devons pas opter pour une réduction du temps d'enseignement, mais plutôt nous engager en faveur d'une révision des contenus de ces mêmes enseignements. J'estime que l'école doit être un lieu d'émancipation et l'EPS est une discipline essentielle dans la poursuite de cette finalité. Il est temps de donner un sens à cette réforme dans le but de remédier aux inégalités d'accès au sport, en collaboration avec ceux qui à l'échelle locale la mettent en application, dans le respect des spécificités de chacun. En définitive, le débat doit porter sur les contenus des enseignements scolaires et les contenus éducatifs des animations du périscolaire afin d'en dégager une indispensable cohérence.

#### Denis Olivier

L'éducation physique et sportive et l'animation sportive périscolaire sont deux champs d'actions distincts. Poreux, sans doute, mais ne se dissolvant pas l'un dans l'autre. La terminologie prend ici tout son sens. Chacun de ces champs devrait utiliser ces évolutions comme des sollicitations à interroger les fondements de son existence, à revendiquer sa place singulière et fondamentale, à envisager les améliorations et les conquêtes à venir. Paris n'est pas la France et l'on ne peut tirer de conclusions générales d'un point de vue particulier : les

circulaires dites « Ségolène Royal », notamment, encadrent très précisément les conditions des interventions extérieures en milieu scolaire. Elles protègent l'Éducation nationale de substitution aux enseignants par toute autre personne qu'en bien même qualifiée. Elles garantissent aussi la reconnaissance des spécificités de chacun et protègent les filières professionnelles existantes hors Éducation nationale. Je pense qu'il ne faut pas revenir là dessus.

*Quelles sont les différences en terme d'objectif et de contenu d'enseignement ?  
Et quelles complémentarités possibles ?*

#### Denis Olivier

L'intervention extérieure aux enseignements de l'Éducation nationale doit se concevoir comme un apport original et ponctuel à une pratique hebdomadaire des activités physiques à l'école. Elles peuvent servir d'étayage, de découverte, d'approfondissement d'un domaine abordé par le maître. Les objectifs et les contenus d'enseignement de l'EPS à l'école primaire sont à la fois sous tendus par des pratiques diversifiées, par une pédagogie réflexive, par une pédagogie interdisciplinaire. L'objet d'étude n'est pas l'excellence dans une pratique sportive mais le développement de toutes les ressources de l'enfant et l'acquisition de connaissances, de compétences et d'attitudes. La finalité de l'école est d'abord intrinsèque. L'être et le savoir. Le sport a une visée extrinsèque : le dépassement de l'autre par la victoire. En cela, certains, dont je suis, pensent que le sport n'a pas de vertu éducative au sens de l'homme apprenant. En cela, il est souvent paradoxal de vouloir jeter des ponts entre l'enseignement et l'associatif. Exception faite peut-être des activités sportives de pleine nature, des sports de rue alternatifs, du sport coopératif. Tout revient à s'entendre sur la définition que nous donnerons du sport : débat éternel mais vivant. Il n'est qu'à regarder la prolifération des concours, rencontres à classement, des remises de médailles et de trophées exaltants les vainqueurs au mépris des efforts accomplis par les participants



## SPORT ET RYTHMES ÉDUCATIFS : HALTE À LA CONFUSION

## ENTRETIEN CROISÉ


**Denis Olivier**

 directeur d'école en éducation prioritaire à Drap (06)  
 militant au SNUipp

les plus mal classés alors qu'ils ont certainement fourni le plus d'efforts... et servant souvent de bilan d'une activité réussie... Ce n'est pas l'objectif de l'école.

**Sergio Tinti**

Malgré la mobilisation de moyens financiers et humains, la ville de Paris n'arrive pas à effacer le sentiment de confusion générale qui s'est installé. Le rôle des enseignants et des animateurs, les lieux de pratique et d'enseignement, les horaires, les activités, tout semble très vague et mal organisé. Si pour l'enseignement de l'EPS, des programmes nationaux définissent des contenus et des objectifs communs, en ce qui concerne les animations périscolaires, rien n'est précisé et les différences de contenus ne font que souligner le risque d'accroissement des inégalités. Ces risques sont encore plus importants au niveau national, en fonction de la richesse et des supports éducatifs des collectivités territoriales.

Clarifier les compétences sur la base des contenus d'enseignement et d'intervention des uns et des autres, permettrait de mettre en évidence la nécessité de formations de qualité au service du développement et de l'épanouissement de chaque enfant. Cette complémentarité ne saurait en aucun cas se passer d'un recadrage des rôles respectifs de l'Éducation nationale et de la municipalité. D'autres contradictions et incohérences nous interpellent, comme la mise en concurrence pour l'utilisation des installations sportives. En effet, les professeurs d'EPS de collège et de lycée se voient dans l'impossibilité d'utiliser les installations sportives parisiennes car les installations sont réservées pour les activités périscolaires. La qualité des cours d'EPS du secondaire pâtit de ce réaménagement des créneaux horaires.

*Quelles formations pour les enseignants, quelles formations pour les animateurs ?*

**Denis Olivier**

C'est une question majeure. Je ne me prononcerai pas sur la formation des animateurs sportifs. Ils ont leurs revendications et leurs besoins propres. Que

leur formation soit « filialisée », professionnelle et de haut niveau me semble légitime. Je dirai de même pour les enseignants. Les risques de substitution proviennent essentiellement d'un manque de formation et de sentiment d'incompétence. Abandonner les formations en EPS dans l'Éducation nationale revient à terme à externaliser la conduite de ces activités. De fait, cela interrogerait la polyvalence revendiquée de l'enseignant du Primaire. Nous ne validons pas cette segmentation du savoir chez l'enfant du premier degré. La formation doit refléter cette exigence en offrant des quotas d'heures suffisants, en s'assurant que les formateurs EPS soient didactiquement et pédagogiquement centrés sur l'enfant et non le club, en permettant aux futurs enseignants de se détacher de leur propre excellence en la matière pour se consacrer aux conditions d'une mise en œuvre des activités physiques adaptées aux âges du Primaire, variées, didactiquement cohérentes.

**Sergio Tinti**

Avec ses professeurs de la ville (PVP), Paris présente une exception qui pourrait ouvrir des pistes au niveau national. Ces enseignants d'EPS, d'arts plastiques et de musique participent à l'accomplissement des objectifs scolaires dans leurs disciplines propres à l'école primaire. La formation de ces enseignants spécialisés garantit un enseignement de qualité à tous les élèves. Afin de pouvoir garantir la même qualité d'intervention et le même souci d'égalité face aux apprentissages, le domaine périscolaire doit se doter d'animateurs tout aussi qualifiés. Cette formation devrait être conçue en complémentarité de l'action menée dans le cadre scolaire. De sorte que les méthodes et les principes appris à l'école puissent être réutilisés par les élèves dans le domaine périscolaire. Et cela dans le cadre des écoles municipales des sports et autour d'un projet sportif local. Cette complémentarité entre le domaine scolaire et extra-scolaire, au niveau des formations et des missions, n'est possible qu'au sein d'un service public parisien du loisir et de l'accueil de l'enfance, unique rempart face au risque de voir se profiler l'ouverture d'un marché de prestations concurrentielles qui viendrait contredire notre volonté de contribuer à une vraie démocratisation des savoirs.

*propos recueillis par* Nicolas Bonnet



## SPORT ET RYTHMES ÉDUCATIFS : HALTE À LA CONFUSION

### LES PROPOSITIONS DU PCF

#### clarifier le rôle de chacun et donner les moyens pour l'EPS, le sport scolaire et les écoles municipales des sports

##### La tenue d'états généraux

Dès l'année passée, les élus communistes se sont battus pour que la réforme soit reportée et partagée par la communauté éducative. Aujourd'hui, à titre de mesure immédiate, nous demandons la réécriture du décret d'application de la réforme pour faire cesser la confusion et garantir l'égalité d'accès aux savoirs de tous les enfants sur l'ensemble du territoire. Laisser aux communes le soin de financer et d'organiser les nouvelles activités périscolaires conduira à une explosion des inégalités entre communes riches et pauvres.

Nous avons besoin d'un nouveau débat pour définir un cadre national clarifiant les objectifs et les finalités d'une telle opération. Rappelons tout de même que le décret et la circulaire précisant cette opération sont parus avant le débat de la loi Fillon à l'Assemblée nationale.

Afin de lancer un véritable travail de concertation et réflexion sur ce que doivent être les contenus à l'école et dans les activités périscolaires, le PCF demande la tenue d'états généraux.

##### L'accès de tous et toutes aux activités physiques et sportives commence à l'école

Le PCF réaffirme fermement que l'égalité d'accès à toutes les activités physiques et sportives passe d'abord par l'école, avec l'enseignement obligatoire de l'EPS 3 h effectives dans l'immédiat, et se proposer d'aller vers les 5 heures par semaine pour tous les élèves scolarisés dès la maternelle. Ce qui implique un grand plan national de recrutement et de formation des enseignant-e-s et le développement d'installations sportives gérées par les collectivités adaptées à l'EPS sur le lieu de l'enseignement ou à proximité.

##### Garantir la formation aux enseignant-es en EPS

Nous proposons une substantielle formation des enseignant-e-s en EPS. Cet objectif n'est réalisable qu'avec un service public de formation de qualité. Ainsi, les établissements de formation doivent avoir des personnels dédiés à la formation en EPS, en nombre suffisant, et des financements propres en lien avec la recherche et l'université. Il serait possible de prendre appui sur les enseignants qui ont étudié en STAPS et qui disposent d'une solide formation en EPS.

Nous proposons de garantir un-e conseiller-e pédagogique EPS par circonscription, coordonné-e par des conseillers pédagogiques départementaux. Plus de maîtres que de classes permettrait d'avoir des enseignant-e-s à dominante et à minima un-e personne ressource EPS par école qui impulse et coordonne la mise en place de l'enseignement.

##### Développer le sport scolaire

Nous proposons de soutenir le développement du sport scolaire avec la création d'associations sportives dans chaque établissement scolaire, affiliées à l'USEP, et avec un forfait décidé par décret pour les enseignant-es impliqués dans cette animation. L'État doit renforcer son soutien financier à l'USEP et maintenir des postes de cadres mis à leur mise à disposition. Les communes doivent dégager les créneaux nécessaires dans leurs équipements sportifs et participer au financement du petit matériel nécessaire à la pratique. Le sport scolaire pourrait être valorisé dans les médias à travers une grande campagne de communication.

##### Développer un corps d'éducateurs-trices territoriaux et les écoles municipales des sports

Pour construire un périscolaire de qualité, le PCF propose le développement du corps d'éducateurs-trices territoriaux (ETAPS) et des écoles municipales des sports. Les éducateurs-trices sportifs ont un vrai métier d'éducation par les loisirs et un statut dans le cadre de la fonction publique territoriale. C'est une garantie de stabilité et d'accès à l'emploi et la formation pour des jeunes. C'est une qualité de service rendu pour les familles et d'égalité de traitement pour les enfants.

Enfin, la co-construction d'un projet sportif municipal démocratiquement élaboré peut être un appui à travers des offices municipaux des sports. Afin de financer cette politique, le PCF propose que le budget consacré au sport soit porté à 1% du budget de l'État, contre 0,14% actuellement, et que soit créé un fond spécifique pour aider les collectivités à équiper leur territoire, développer les écoles municipales des sports et recruter les éducateurs nécessaires.

*dossier réalisé par*

Philippe Nawroski, Armel Gontier,  
Sergio Tinti, Jean Lafontan

## ÇA S'EST PASSÉ DANS LES RÉGIONS...

## résister face à la marchandisation du sport en s'inscrivant dans l'héritage d'Auguste Delaune

Le vendredi 18 octobre 2013, le comité sarthois du souvenir « Pont Coëffort-Chateaubriant » a organisé un débat sur le thème de la résistance à la marchandisation du sport.

Après une courte présentation de la vie d'Auguste Delaune par Alain Blanchard, président du comité organisateur, le débat animé par André Coccicola, rédacteur en chef de *l'Humanité Dimanche*, s'engage devant environ 80 personnes.

Autour de la table, cinq personnalités du monde du sport étaient invitées à répondre aux questions de l'animateur : François Edom, (adjoint aux sports de la ville du Mans), Gilles Leproust (conseiller général et maire d'Allonnes), Bernard Siberas (président du CDOS 72), Rolland Besson (co-président de la FSGT), et Nicolas Bonnet (membre du conseil national du PCF en charge des Sports).

Ce débat venait clôturer une semaine durant laquelle nous avons présenté une exposition sur la vie d'Auguste Delaune, le rôle qu'il a joué dans le monde du sport et dans le développement de l'éducation physique. Delaune, le résistant qui a combattu le fascisme, boycotté les jeux de 36 à Berlin et contribué à la création des jeux populaires de Barcelone en alternative aux jeux d'Hitler.

À travers les échanges de nombreux intervenants, des jeunes étudiants, des bénévoles de clubs sportifs s'inquiètent de la place occupée par l'argent dans le sport, de la mainmise de la finance et d'une avancée inquiétante de la corruption. La situation du stade MMA Arena après la rétrogradation du club de football du Mans en division d'honneur est un exemple frappant qui nécessite une analyse approfondie.

Des pistes de réflexion ont été développées pour élaborer des propositions et mesures concrètes. Par exemple, la transparence sur le modèle économique, le besoin de redéfinir et donner un sens nouveau au sport de haut niveau, donner les moyens pour que la pratique sportive soit un droit pour toutes et tous. Enfin tout le monde s'accorde sur le besoin de retrouver le chemin de l'implication citoyenne pour libérer définitivement le sport de l'emprise de la finance.

Alain Blanchard

### la lutte paie !

Fin mai 2013, tous les clubs du Val de Marne recevaient une lettre de la DDCS indiquant la suppression de l'aide « Tous en club ». Cette aide de 30 euros par licence est attribuée aux familles les plus modestes ou percevant l'allocation pour jeune handicapé.

L'US Ivry a aussitôt protesté contre cette atteinte à l'accès à la pratique sportive. Notre club a écrit à la DDCS devant le refus de répondre et a interpellé la ministre des Sports.

Nous nous sommes adressés aux élus du Conseil général et à notre sénatrice Laurence Cohen, qui sont intervenus pour nous apporter leur soutien. La presse a pris le relais, notamment *Le Parisien* et *l'Humanité*.

Début juillet, nous apprenions que l'aide était maintenue pour la rentrée. La mobilisation a payé, mais nous devons rester vigilants. Suite à la baisse sans précédent du CNDS, moins 82% pour la part club, l'US Ivry a demandé un rendez-vous à la DDCS et lancera une action auprès de la population.

À l'heure où certains patrons du football français s'insurgent contre la taxe à 75 % sur les salaires de plus de 1 million, le sport pour tous reposant sur des bénévoles est étranglé. Suite à la réception des patrons du football à l'Élysée, notre club a décidé d'interpeller le président de la République sur le financement du sport pour tous.

Jean Pierre Favier



## L'HÉRITAGE DE JEAN GUIMIER

**Jean Guimier et le 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil national de la Résistance (CNR)**

Il y a 70 ans, notre pays, ravagé par la guerre, a su trouver une dynamique pour mettre en oeuvre le programme élaboré clandestinement par le CNR. Ce programme était ambitieux et novateur : stimulation de l'économie, progrès social, sécurité sociale, système de retraite par péréquation, développement des services publics et nationalisations. Il a donné également une impulsion aux sports par l'action de certaines personnes, dont Jean Guimier. Il avait l'expérience du premier souffle, ayant travaillé avec Auguste Delaune et Léo Lagrange à l'élaboration du programme sportif du Front populaire. Durant l'occupation allemande, il faisait partie du réseau de résistance *Sport libre* et contribua à un programme pour le sport qui vit le jour à la libération sous le titre *La croisade pour le sport*.

Un grand mouvement d'opinion fut alors mis en place par Jean Guimier : des États généraux pour le sport dans chaque département, pour aboutir à un congrès national ouvert au Palais Chaillot de 19 au 23 juin

1946, avec deux journées de travail à la Mutualité sur les perspectives d'enseignement de la pratique sportive et une journée de clôture à la Sorbonne par Marcel Edmond Naegelen, ministre de l'Éducation. C'est une grande fête populaire avec des manifestations sportives d'envergure rassemblant des milliers de participants.

Son fil conducteur : donner au sport toute sa place dans la société moderne qui débute. Ce mouvement aboutira à des évolutions considérables sur la création des structures ministérielles, la formation des cadres, l'équipement du territoire, le développement des CREPS, le développement du sport féminin, le développement des centres médico-sportif et des offices municipaux des sports. La vision politique et culturelle du sport qui a animé la Libération est celle qui nous anime toujours aujourd'hui avec l'organisation de nos assises citoyennes ouvertes par un hommage à Jean Guimier.

Yvon Adam

**L'émancipation par le sport, c'est l'avenir !**

**vendredi 22 et samedi 23 novembre**

espace Niemeyer 2 place du Colonel-Fabien Paris 19<sup>e</sup>  
métro Colonel-Fabien

**VENREDI 22 NOVEMBRE****18h : réception en hommage à Jean Guimier**

en présence de **Pierre Laurent**  
secrétaire national du PCF

**Lydia Martins Viana**, co-présidente de la FSGT  
**Serge Chabrol**, secrétaire général du SNEP FSU  
**Jean-François Boëdec**, président de la FNOM

**19h : remise des prix « Jean Guimier » par le journal *l'Élu d'aujourd'hui*****19h30 : cocktail dinatoire****20h30 : ouverture des assises citoyennes pour le sport par **Marie-George Buffet**, députée de Seine-Saint-Denis**

débat : *L'héritage de Jean Guimier et les perspectives d'émancipation par le sport*

**SAMEDI 23 NOVEMBRE**

- 9h30 : accueil et ouverture de la journée par Nicolas Bonnet et introduction générale**
- La clarté entre l'EPS à l'école et l'animation sportive périscolaire
  - L'équipement du territoire pour répondre aux besoins

**10h : travail en groupes****12h : repas****14h : débat *Le sport est un droit pour toutes et tous. Quelles sont les conditions nécessaires à la démocratisation des pratiques ?*****15h45 : conclusion des assises**

Un évènement politique de première importance, à l'initiative du PCF, pour répondre aux grands enjeux auxquels les acteurs du sport sont confrontés. Notre fil conducteur ? Les conditions nécessaires à l'émancipation humaine par le sport. Au-delà des échanges, nous souhaitons déboucher sur des orientations politiques de transformation sociale dans un contexte marqué par la crise du capitalisme à l'approche de nouvelles échéances électorales et dans la perspective d'une loi sur le sport.

Cette initiative débutera par un hommage à Jean Guimier à l'occasion du dépôt de documents personnels dans le fond classé du PCF aux archives départementales de Seine-Saint-Denis, à l'initiative d'Yvon Adam et Nicole Leraux.

bulletin trimestriel édité par la commission Sport du PCF

directeur de publication : Nicolas Bonnet

rédacteur en chef : Igor Martinache

collaboration :

Mejdaline Mhiri, Armel Gontier, Philippe Nawroski  
Sergio Tinti, Jean Lafontan, Alain Blanchard,  
Jean Pierre Favier, Yvon Adam

envoyez vos contributions,  
faites connaître vos initiatives à :

commission Sport PCF

2 place du Colonel-Fabien 75019 Paris

<http://sport.pcf.fr>

[sport@pcf.fr](mailto:sport@pcf.fr) - 06 37 62 99 84